







Le maçon, la maçonne



Ils planifient, maçonnent, crépissent, coffrent, bétonnent, posent, assemblent, sécurisent...

Les ouvrages doivent assurer confort d'habitation, capacités techniques et résistance aux intempéries.

Ce travail comporte donc beaucoup de responsabilités. Il ne demande pas seulement de la **force physique** et de **l'habileté manuelle** mais aussi de la **concentration** et de la **réflexion** pendant le déroulement des travaux.

Les maçons **réalisent des murs en briques** qui doivent être à la mesure exacte et correspondre aux plans de construction.

Les maçons réalisent des constructions selon les plans d'un architecte et selon les calculs d'un ingénieur.

Ceci implique un travail polyvalent :

- construction de coffrages et assemblage d'armatures pour les murs,
- escaliers,
- dalles.
- balcons, puis bétonnage de ces éléments,
- pose et assemblage des éléments préfabriqués,
- construction de cheminées et crépissage de façades.

Les maçons effectuent également des travaux de génie civil :

- creuser des tranchées et poser des canalisations,
- construction d'installations d'évacuation d'eaux
- aménagement des extérieurs des bâtiments.

La réalisation de ces travaux se fait à l'aide de machines modernes.

Informations sur le cours



Objectif Obtenir le CFC de maçon-ne. Ce certificat fédéral de capacité donne

également accès à l'école de chef-fe d'équipe du bâtiment et génie

civil.

Conditions d'admission Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 5

ans au moins dans le domaine professionnel concerné.

La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en

compte dans les conditions minimales requises aux examens.

Avoir réussi le test à la fin du cours de préparation à la formation pour

l'obtention du CFC maçon (Art. 32 OFPr) - CFC 32 MA.

Certification Certificat fédéral de capacité de maçon-ne

1er cycle

Frais d'inscription

Sous réserve de modification

Entreprise cotisante CPR¹ Entreprise non-cotisante CHF 5'600.00 CHF 4'700.00 2^{ème} cycle CHF 4'700.00 CHF 5'600.00

¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève - CPR - de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.

- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.
- Tout cours débuté est entièrement dû.
- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.
- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.
- Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.
- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.
- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.

Aide financière Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur

canton de domicile.

Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Durée Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 624

périodes.

Plusieurs samedis + 2 semaines complètes par cycle.

1er cycle : de septembre à mai chaque année **Dates**

2ème cycle : de septembre à mai de chaque année

Examens en mai-juin à la fin du 2ème cycle.

Délai d'inscription 1er juin de chaque année.

Renseignements et inscriptions

Coordonnées en bas de la page.

Contenus de la formation



Thème	Branches	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Total
Travail pratique	Travaux de maçonnerie Travaux de béton et béton armé Travaux spéciaux	80	80	160
Connaissances professionnelles	Dessin professionnel Calcul professionnel Connaissance des matériaux Connaissance de la construction	148	140	288
Culture générale	Français Education civique Connaissances commerciales	84	92	176
	Total du nombre de périodes Sous réserve de modification	312	312	624